

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

2 686 556

②1 N° d'enregistrement national :

92 01043

⑤1 Int Cl<sup>5</sup> : B 60 R 13/10

①2

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 24.01.92.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : 30.07.93 Bulletin 93/30.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : CAZES Maurice, Raymond, Pierre —  
FR.

⑦2 Inventeur(s) : CAZES Maurice, Raymond, Pierre.

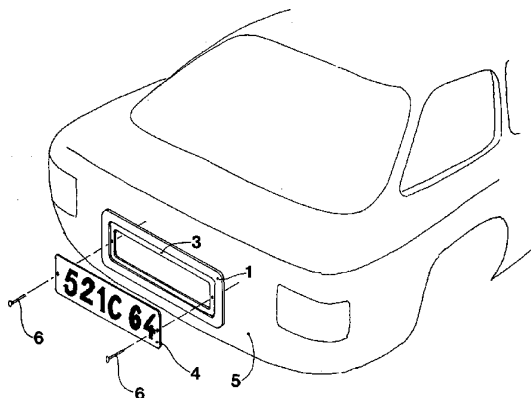
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire :

⑤4 Cadre d'entourage de plaque d'immatriculation de véhicule automobile.

⑤7 L'invention concerne un cadre d'entourage (1) de plaque d'immatriculation (4) de véhicule automobile (5) dont la principale caractéristique est qu'il ne recouvre pas la plaque.

Il est constitué en deux parties: le cadre proprement dit (1) et sa partie de fixation (3) qui peuvent constituer une pièce unique ou deux pièces séparées venant s'assembler, la partie de fixation venant s'intercaler entre la plaque et le véhicule automobile, les plaque, partie de fixation et véhicule étant rendus solidaires par vis, rivets ou tout autre moyen (6).



FR 2 686 556 - A1



## DESCRIPTION

- 5 La présente invention concerne un cadre d'entourage (1) des plaques d'immatriculation (4) avant et arrière des véhicules automobiles, destiné à porter des textes, graphismes, logos, etc...à but publicitaire, décoratif ou autre (2).
- 10 Ce type de dispositif existe déjà mais a pour inconvénient majeur de venir en applique sur la plaque et de ce fait de la recouvrir partiellement, ce qui est interdit par la loi.
- Le dispositif selon l'invention permet d'y remédier en
- 15 intercalant sa partie de fixation (3) entre la plaque (4) et le véhicule automobile (5).
- De ce fait la plaque reste entièrement visible et par conséquent conforme au code de la route.
- La fixation du cadre au véhicule par vis ou rivets (6)
- 20 est alors réalisée en même temps que celle de la plaque, évitant ainsi des trous supplémentaires.
- Selon les modes particuliers de réalisation, la partie entourant la plaque peut avoir des dimensions, des formes, des couleurs, un aspect variables suivant
- 25 l'utilisation qui en est faite ou les nécessités de sa fabrication. La partie de fixation, cachée par la plaque, peut avoir l'aspect d'une semelle pleine ou évidée totalement ou partiellement (3), être constituée par des oreilles au droit des trous de fixation ou
- 30 avoir toute autre forme. Cette partie peut également ne pas exister, le cadre étant alors fixé indépendamment de la plaque.
- Enfin la partie de fixation et le cadre d'entourage peuvent être deux éléments séparés, le premier étant
- 35 fixé lors de la mise en place de la plaque et le second venant se relier au premier par tout moyen : vis, rivet, colle, clip, etc...

## REVENDICATIONS

- 5 1 - Cadre d'entourage de plaque d'immatriculation de  
véhicule automobile caractérisé en ce que sa partie de  
fixation (3) s'intercale entre la plaque (4) et le  
véhicule automobile (5).
- 10 2 - Cadre d'entourage de plaque d'immatriculation de  
véhicule automobile selon la revendication 1  
caractérisé en ce que le cadre et sa partie de fixation  
sont indépendants et viennent se relier par tout moyen  
d'assemblage.

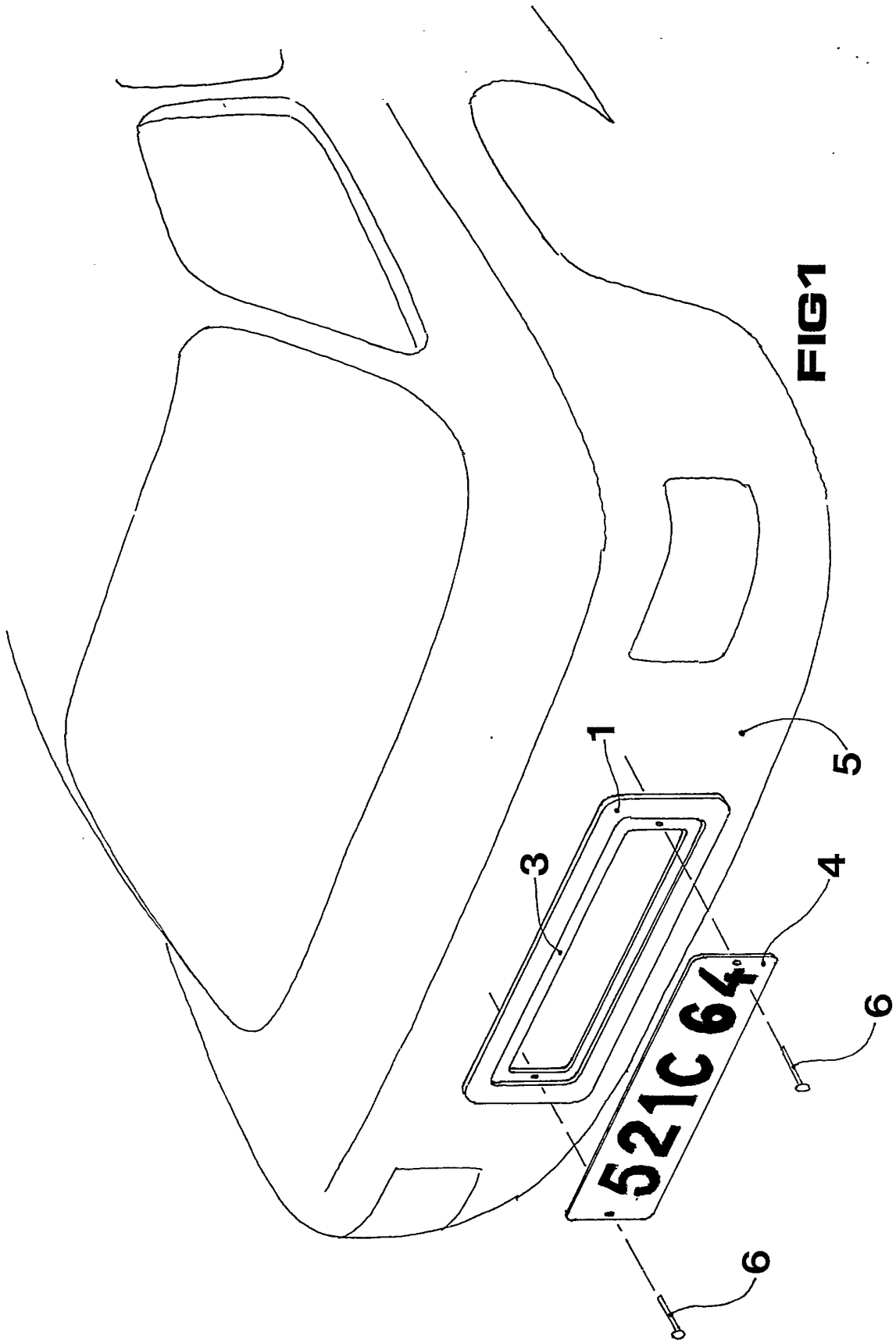
15

20

25

30

35



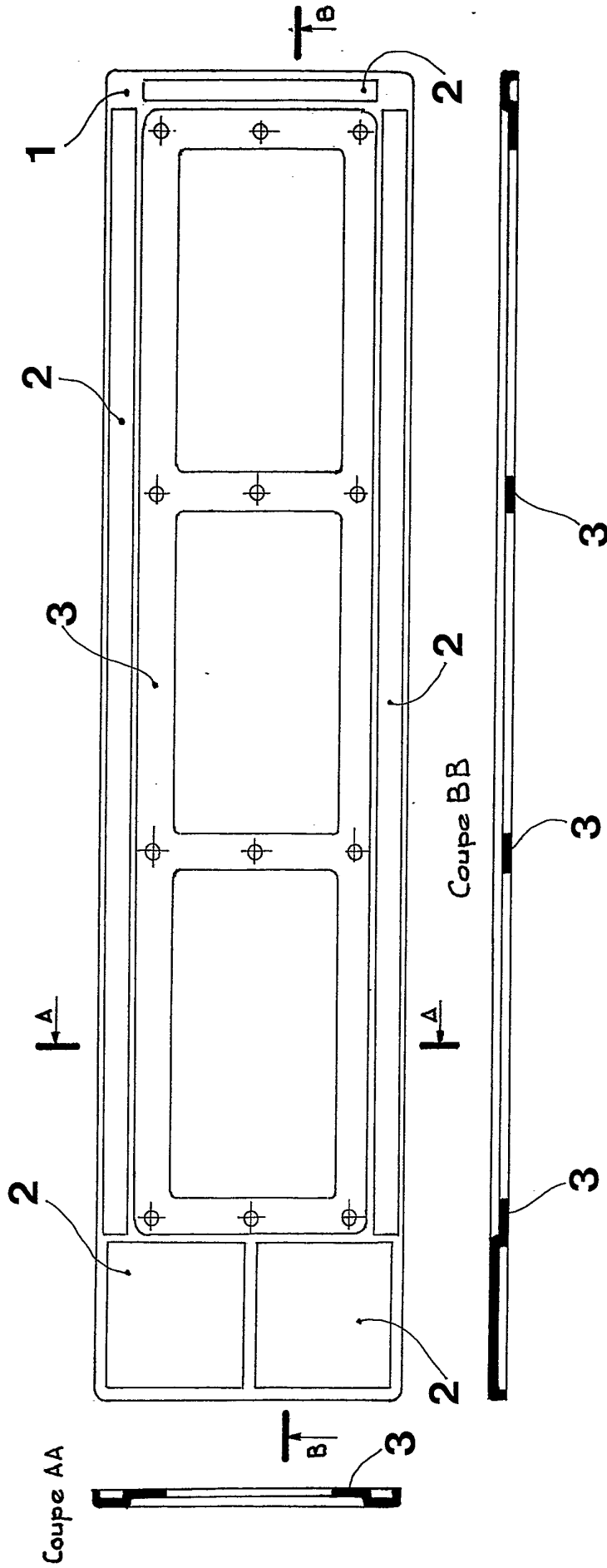


FIG 2

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	DE-U-7 318 330 (STEINRATHS) * figures 1,2 * ---	1
X	DE-U-1 988 495 (MUMKEN) * page 1, alinéa 3; figure 1 * ---	1
X	DE-U-8 912 580 (PEDERSEN) * page 5, alinéa 7 - page 7, ligne 6; figures 1,2 * -----	1
		<b>DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)</b>
		B60R
Date d'achèvement de la recherche <b>22 SEPTEMBRE 1992</b>		Examinateur <b>BLURTON M. D.</b>
<p><b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b></p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul                      Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie                      A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général                      O : divulgation non-écrite                      P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention                      E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.                      D : cité dans la demande                      L : cité pour d'autres raisons                      .....                      &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>		